QUARTUS
ET LA VILLE SE PARTAGE

AGAPANTHE
LE PLESSIS ROBINSON
Angle Avenue Galilée - Avenue Denis Papin
92350 LE PLESSIS ROBINSON

N

HAUT DUPLEX

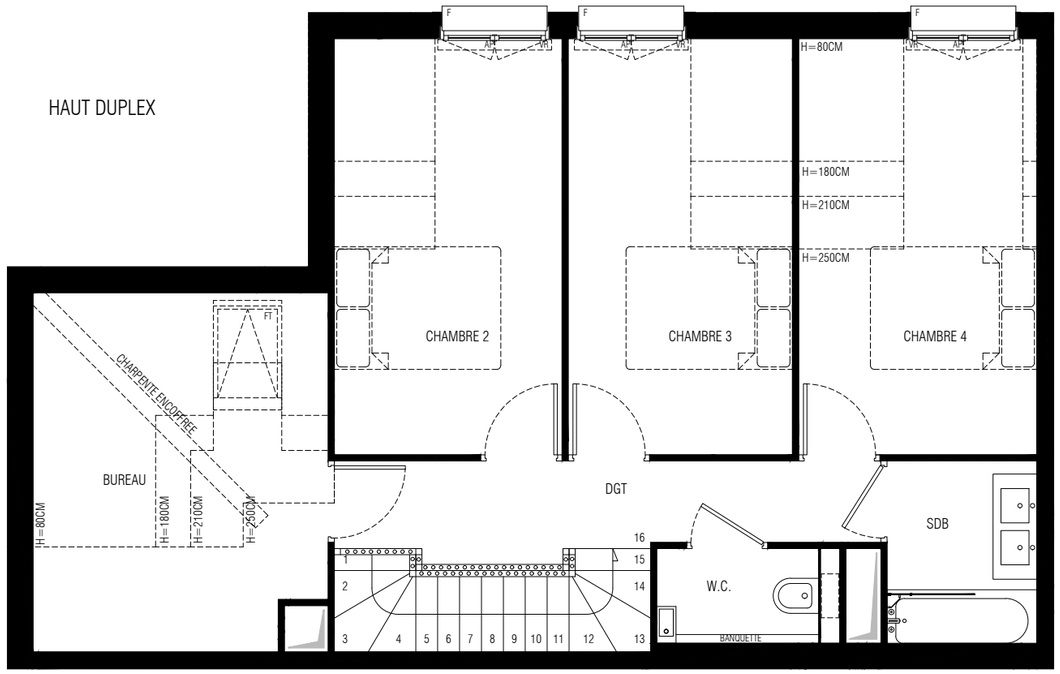

COUPE DE PRINCIPE

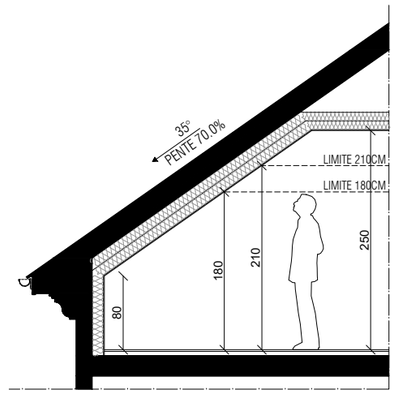

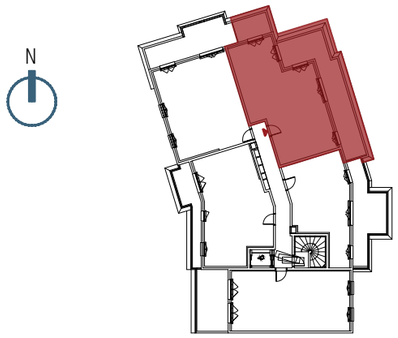

BAS DUPLEX

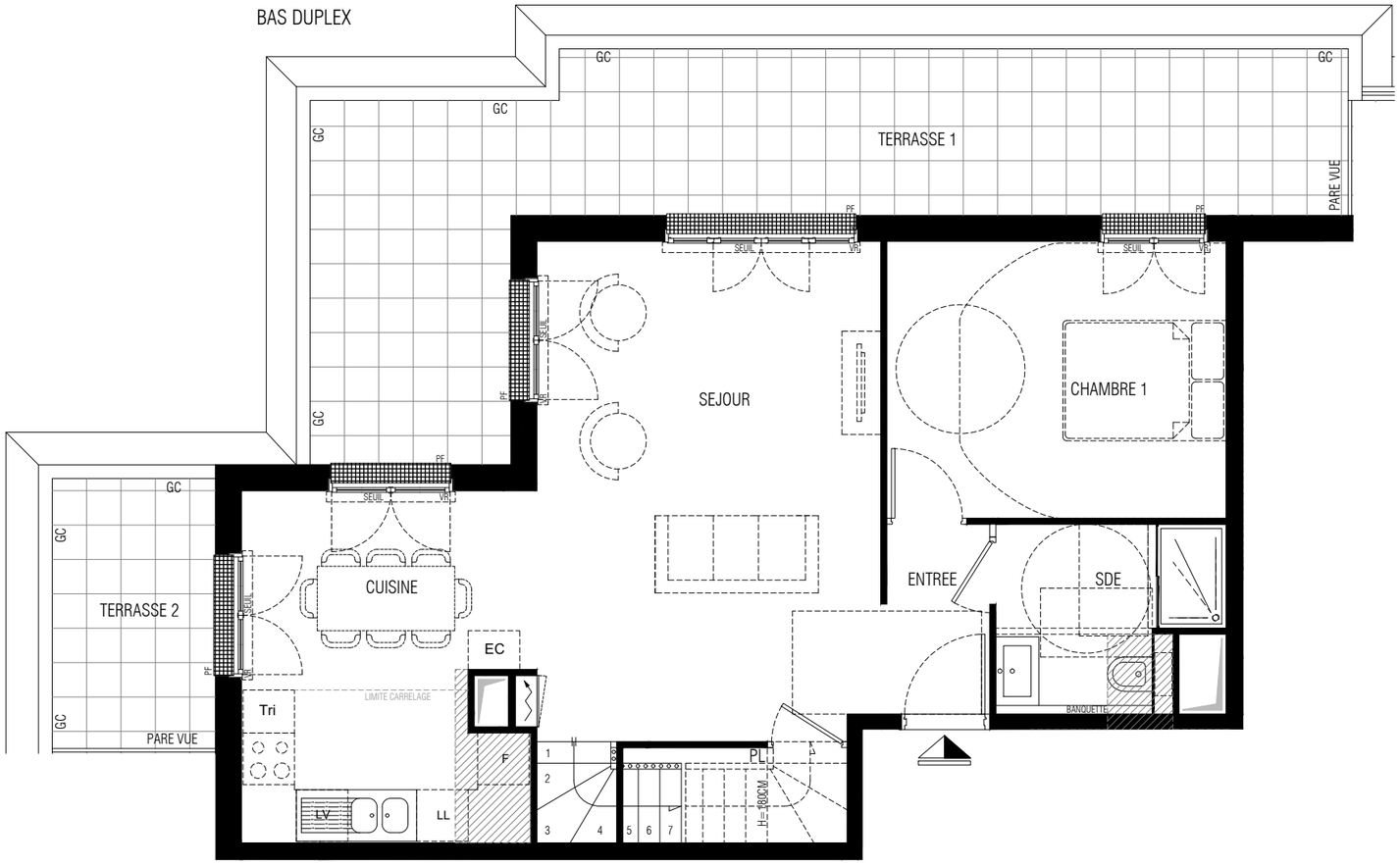

ECHELLE
0 0.5m 1m 2m 3m

HALL : A	R+4	A 403	T5
		S.HABITABLES	S.UTILES
BAS DUPLEX			
ENTREE		2.7m²	2.7m²
ESPACE DE VIE :		38.0m²	38.0m²
_SEJOUR		24.6m²	24.6m²
_CUISINE		13.4m²	13.4m²
CHAMBRE 1		12.7m²	12.7m²
SALLE D'EAU "SDE"		5.1m²	5.1m²
TOTAL SURFACE HABITABLE		58.5m²	58.5m²
HAUT DUPLEX			
CHAMBRE 2		10.7m²	12.3m²
CHAMBRE 3		10.5m²	12.2m²
CHAMBRE 4		11.0m²	12.9m²
BUREAU		6.7m²	13.5m²
SALLE DE BAIN "SDB"		3.7m²	3.7m²
W.C.		2.0m²	2.0m²
DEGAGEMENT "DGT"		6.3m²	6.3m²
TOTAL SURFACE HABITABLE		50.9m²	62.9m²
TOTAL SURFACE DUPLEX		109.4m²	121.4m²
TERRASSE 1		28.5m²	28.5m²
TERRASSE 2		6.0m²	6.0m²
TOTAL SURFACE ANNEXE		34.5m²	34.5m²
TOTAL SURFACE		143.9m²	155.9m²

LEGENDE :

VR _ VOLETS ROULANTS
VB _ VOLETS BATTANTS
GC _ GARDE-CORPS
PL _ PLACARD
PF _ PORTE-FENETRE
F _ FENETRE
FT _ FENETRE DE TOIT
AP _ ALLEGE PLEINE
LV LAVE-VAISSELLE
F REFRIGERATEUR
CUISSON
LL LAVE-LINGE
TABLEAU ELECTRIQUE
SOFFITE_FAUX PLAFOND_RETOMBEE MINI 210CM HSFP
GAINE TECHNIQUE

NOTA 1 :
- La surface des placards est comptabilisée dans celle des pièces attenantes

Nota 2 : Les superficies données sont approximatives et les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 Mars 1997 (art.4.1). Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives lors de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont également indicatives et seront soumises à la conformité de l'étude thermique. La hauteur des seuils est approximative et correspond à la différence entre niveaux fini et extérieur et ils ne seront pas supérieurs à celles autorisées par les diverses réglementations.

INDICE : N_PMR | DATE : 02.06.2022

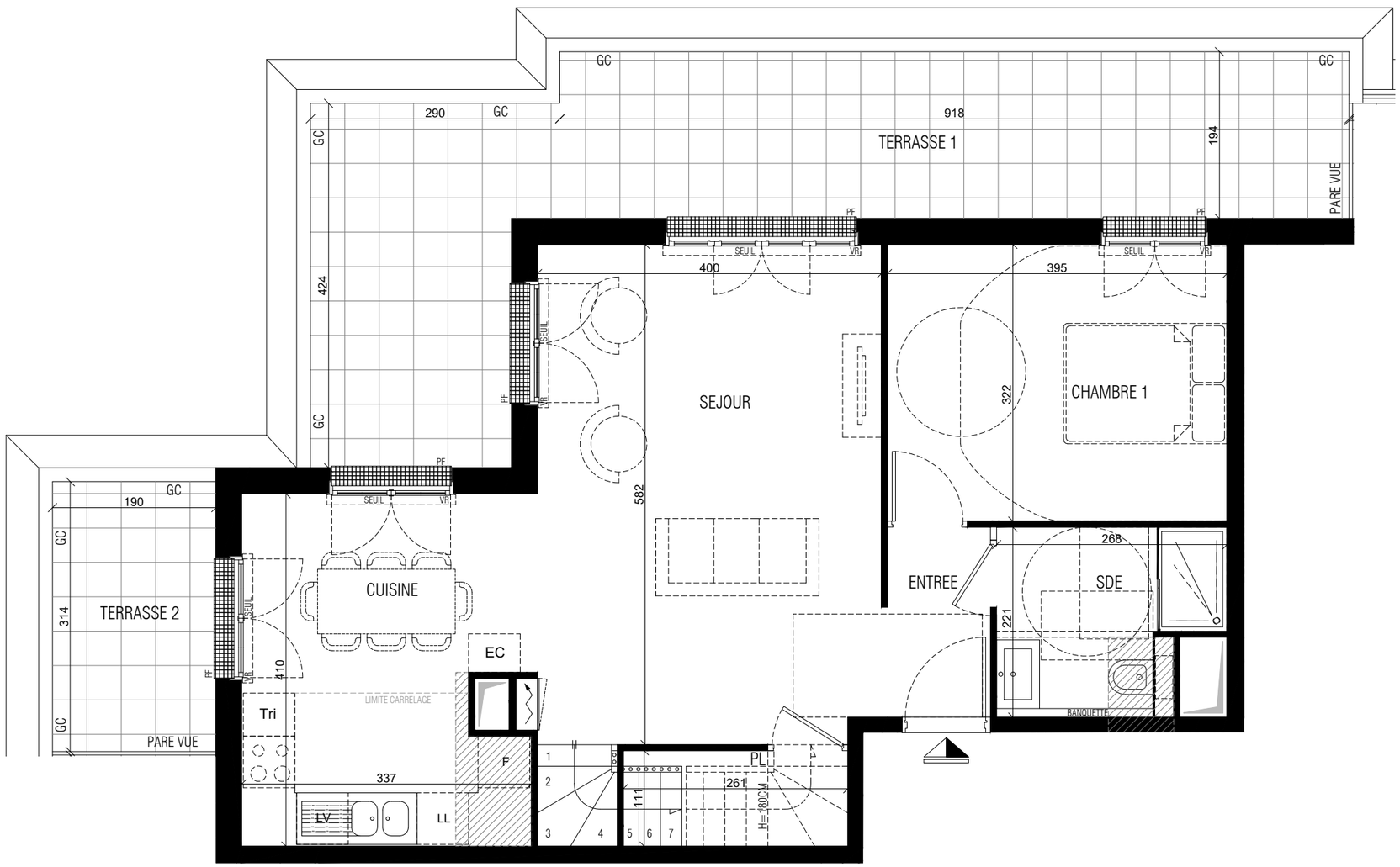

ECHELLE

0 0.5m 1m 2m 3m

QUARTUS
ET LA VILLE SE PARTAGE

AGAPANTHE
LE PLESSIS ROBINSON
Angle Avenue Galilée - Avenue Denis Papin
92350 LE PLESSIS ROBINSON

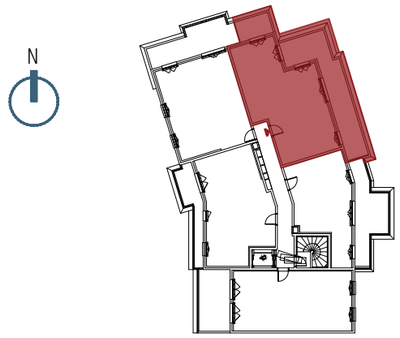

HALL : A	R+4	A 403	T5

	S.HABITABLES	S.UTILES
BAS DUPLEX		
ENTREE	2.7m²	2.7m²
ESPACE DE VIE :	38.0m²	38.0m²
_SEJOUR	24.6m²	24.6m²
_CUISINE	13.4m²	13.4m²
CHAMBRE 1	12.7m²	12.7m²
SALLE D'EAU "SDE"	5.1m²	5.1m²
TOTAL SURFACE HABITABLE	58.5m²	58.5m²
HAUT DUPLEX		
CHAMBRE 2	10.7m²	12.3m²
CHAMBRE 3	10.5m²	12.2m²
CHAMBRE 4	11.0m²	12.9m²
BUREAU	6.7m²	13.5m²
SALLE DE BAIN "SDB"	3.7m²	3.7m²
W.C.	2.0m²	2.0m²
DEGAGEMENT "DGT"	6.3m²	6.3m²
TOTAL SURFACE HABITABLE	50.9m²	62.9m²
TOTAL SURFACE DUPLEX	109.4m²	121.4m²
TERRASSE 1	28.5m²	28.5m²
TERRASSE 2	6.0m²	6.0m²
TOTAL SURFACE ANNEXE	34.5m²	34.5m²
TOTAL SURFACE	143.9m²	155.9m²

LEGENDE :

VR _ VOLETS ROULANTS
VB _ VOLETS BATTANTS
GC _ GARDE-CORPS
PL _ PLACARD
PF _ PORTE-FENETRE
F _ FENETRE
FT _ FENETRE DE TOIT

AP _ ALLEGE PLEINE
LV LAVE-VAISSELLE
F REFRIGERATEUR
CUISSON

LL LAVE-LINGE
TABLEAU ELECTRIQUE
SOFFITE_FAUX PLAFOND_RETOMBEE MINI 210CM HSFP
GAINE TECHNIQUE

NOTA 1 :

- La surface des placards est comptabilisée dans celle des pièces attenantes

Nota 2 : Les superficies données sont approximatives et les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 Mars 1997 (art.4.1). Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives lors de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont également indicatives et seront soumises à la conformité de l'étude thermique. La hauteur des seuils est approximative et correspond à la différence entre niveaux fini et extérieur et ils ne seront pas supérieurs à celles autorisées par les diverses réglementations.

INDICE : N_PMR | DATE : 02.06.2022

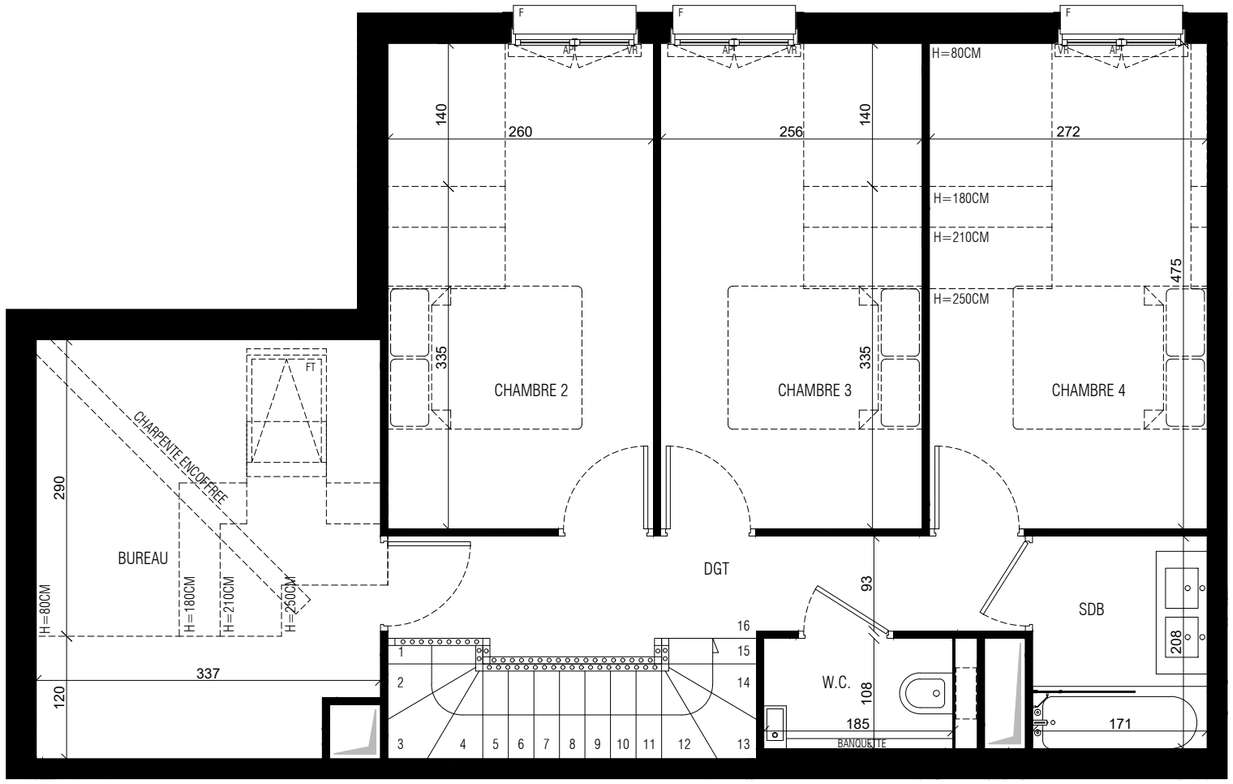

ECHELLE

0 0.5m 1m 2m 3m

QUARTUS

ET LA VILLE SE PARTAGE

AGAPANTHE
LE PLESSIS ROBINSON
Angle Avenue Galilée - Avenue Denis Papin
92350 LE PLESSIS ROBINSON

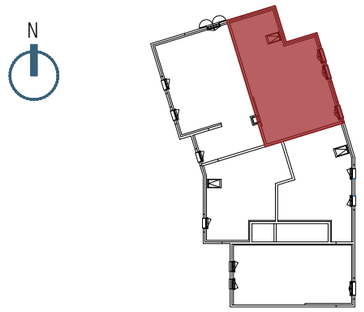

HALL : A	R+4	A 403	T5

	S.HABITABLES	S.UTILES
BAS DUPLEX		
ENTREE	2.7m²	2.7m²
ESPACE DE VIE :	38.0m²	38.0m²
_SEJOUR	24.6m²	24.6m²
_CUISINE	13.4m²	13.4m²
CHAMBRE 1	12.7m²	12.7m²
SALLE D'EAU "SDE"	5.1m²	5.1m²
TOTAL SURFACE HABITABLE	58.5m²	58.5m²
HAUT DUPLEX		
CHAMBRE 2	10.7m²	12.3m²
CHAMBRE 3	10.5m²	12.2m²
CHAMBRE 4	11.0m²	12.9m²
BUREAU	6.7m²	13.5m²
SALLE DE BAIN "SDB"	3.7m²	3.7m²
W.C.	2.0m²	2.0m²
DEGAGEMENT "DGT"	6.3m²	6.3m²
TOTAL SURFACE HABITABLE	50.9m²	62.9m²
TOTAL SURFACE DUPLEX	109.4m²	121.4m²
TERRASSE 1	28.5m²	28.5m²
TERRASSE 2	6.0m²	6.0m²
TOTAL SURFACE ANNEXE	34.5m²	34.5m²
TOTAL SURFACE	143.9m²	155.9m²

LEGENDE :

VR _ VOLETS ROULANTS
VB _ VOLETS BATTANTS
GC _ GARDE-CORPS
PL _ PLACARD
PF _ PORTE-FENETRE
F _ FENETRE
FT _ FENETRE DE TOIT

AP _ ALLEGE PLEINE
LV LAVE-VAISSELLE
F REFRIGERATEUR
CUISSON

LL LAVE-LINGE
TABLEAU ELECTRIQUE
SOFFITE_FAUX PLAFOND_RETOMBEE MINI 210CM HSFP
GAINE TECHNIQUE

NOTA 1 :

- La surface des placards est comptabilisée dans celle des pièces attenantes

Nota 2 : Les superficies données sont approximatives et les surfaces habitables sont conformes au décret du 23 Mars 1997 (art.4.1). Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, réglementaires ou administratives lors de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements. Les soffites, faux-plafonds, retombées, gaines techniques, canalisations, trappes de visite, descentes d'eaux pluviales, équipements électriques ne sont pas systématiquement représentés ou le sont à titre indicatif. Les dimensions et implantations des appareils de chauffage, lorsqu'ils sont représentés, sont également indicatives et seront soumises à la conformité de l'étude thermique. La hauteur des seuils est approximative et correspond à la différence entre niveaux fini et extérieur et ils ne seront pas supérieurs à celles autorisées par les diverses réglementations.

INDICE : N_PMR | DATE : 02.06.2022